

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413315129

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Musée départemental Arles antique : contrat de cession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition "César, le Rhône pour mémoire".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses activités, le Musée départemental Arles antique est amené à acquérir des droits d'auteurs et notamment des droits patrimoniaux : droit de reproduction, droit d'adaptation et droit de représentation.

Les œuvres concernées peuvent être des productions intellectuelles (œuvres plastiques, littéraires, cinématographiques, photographiques, théâtrales, lyriques, musicales, des spectacles, des textes et interventions, productions orales - enregistrement ou émission directe sous forme sonore ou audiovisuelle d'intervention pour colloques, conférences, séminaires et tables-rondes, débats ...), des productions écrites (textes, études scientifiques, de recherche professionnelle et d'interventions écrites diverses débats ..), des œuvres d'arts et objets de collections, ou des fonds patrimoniaux (sélection de reproductions photographiques numériques de photographies originales, film sous forme numérique, de spectacles, de production orale sous forme audio-visuelle ou sonore ou écrite).

Le Musée départemental Arles antique souhaite développer un projet numérique d'envergure conformément aux axes prioritaires du Département en matière de développement de projets numériques de qualité, touchant un large panel d'utilisateurs.

La visite virtuelle de l'exposition César le Rhône pour mémoire a été créée en 2011 en marge de l'exposition.

Pour l'anniversaire des 10 ans de cette exposition, le musée souhaite acquérir les droits patrimoniaux des photos de cette visite virtuelle. A partir de ces photos, la visite pourra être refondue et actualisée pour répondre aux nouvelles exigences techniques et la rendre notamment accessible en mode réalité virtuelle pour une immersion totale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL